

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 6620 - 2021 B 00026 - 892 809 831 - 2M
CONSTRUCTION

SARL 2M CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Chemin des Iris 97421 LA RIVIERE SAINT LOUIS
892 809 831 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 16 heures,

Les associés de la société 2M CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean, Olivier HOARAU titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Mickaël MAILLOT titulaire de 70 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Gérard, Giovanni VIADERE titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickaël MAILLOT, associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 13 710 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	13 710 euros
Report à nouveau antérieur :	11 678 euros
Solde	25 388 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à 25 388 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 26 388 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

H. R

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. H. H.', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

SARL 2M CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Chemin des Iris 97421 LA RIVIERE SAINT LOUIS
892 809 831 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 13 710 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	13 710 euros
Report à nouveau antérieur :	11 678 euros
Solde	25 388 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 25 388 euros	25 388euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 26 388 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Imprimé 2033A du 17/05/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	5 399	030	1 822	
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	5 399	048	1 822	
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	172 224	070	172 224	
	Autres (3)	072	7 069	074	7 069	
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	4 728	086	4 728	
Charges constatées d'avance		092	413	094	413	
Total II		096	184 435	098	184 435	
Total général (I + II)		110	189 835	112	188 013	
PASSIF				Exercice N NET		
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	1 000
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants					131) 132
Report à nouveau					134	11 678
Résultat de l'exercice					136	13 710
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	26 388
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	108 825
Fournisseurs et comptes rattachés					166	7 364
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	12 183) 172
Produits constatés d'avance					174	
Total III					178	161 625
Total général (I + II + III)					180	188 013
Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195

certifié conforme à l'original

H.H
page 11/42

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	2 342
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

certifié conforme à l'original



Imprimé 2033A du 17/05/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

Exercice clos en N

ACTIF

Brut
1

Amortissements -
Provisions
2

Net
3

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	5 399	030	1 822	3 577
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	5 399	048	1 822	3 577

Actif circulant

Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	172 224	070		172 224
	Autres (3)	072	6 956	074		6 956
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	4 728	086		4 728
Charges constatées d'avance		092	413	094		413
Total II		096	184 322	098		184 322
Total général (I + II)		110	189 722	112	1 822	187 900

PASSIF

Exercice N
NET

Capitaux propres

Capital social ou individuel		120				1 000
Écarts de réévaluation		124				
Réserve légale		126				
Réserves réglementées		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		131				132
Report à nouveau		134				11 678
Résultat de l'exercice		136				13 586
Subventions d'investissement		137				
Provisions réglementées		140				
Total I		142				26 264
Provisions pour risques et charges		154				
Total II		154				

Dettes (4)

Emprunts et dettes assimilées		156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				108 825
Fournisseurs et comptes rattachés		166				7 364
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	12 183			45 446
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176				161 636
Total général (I + II + III)		180				187 900

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
-----	--	-----	--	-----	----------------------------	-----

certifié conforme à l'original



H. R
page 13/42

(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	2 342
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

certifié conforme à l'original

